

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



Hautes-Alpes
le département

Agent d'exploitation

**Direction des Déplacements, des
Infrastructures Routières et Aéronautiques**
Par voie statutaire ou contractuelle



Missions :

Exécution des travaux d'entretien et d'exploitation sur routes, aérodrome

- Réalisation de travaux manuels, d'entretien du patrimoine routier (maçonnerie, réparation de chaussée, débroussaillage, ...)

Participation à la mission de surveillance du réseau

- Identifier et rendre compte de tout dysfonctionnement éventuel sur le réseau routier

Intervenant dans la mise en œuvre du Service Hivernal

- Acteur au quotidien de la viabilité hivernale afin d'assurer les niveaux de services définis : patrouilles ; interventions aléatoires ...

Astreintes

- Participation au tour d'astreinte en tant qu'intervenant, à la fois lors du service hivernal ou lors de l'astreinte estivale

Entretien engins et locaux

- Entretien courant des engins et maintien en ordre des locaux du CT et autres bâtiments départementaux

Service : Centre Technique de Monétier-les-Bains

Résidence administrative : Monétier-les-Bains

Cadre d'emploi : Adjoint technique

RIFSEEP : Classification / Cotation : C2

Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

**M. le Président du Département
des Hautes-Alpes**

Direction des Ressources Humaines

**Service Recrutement, Formation
et Évolutions Professionnelles**

**Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX**

Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne sur notre
site internet : hautes-alpes.fr/emploi

Profil recherché :

Expérience : -

Habilitation électrique : ☐

Permis de conduire : C ☒ E ☐ B ☒

CACES / ACES : Conduite des engins et matériels affectés au Centre Technique / R 482 cat A, C1 et E souhaitables

Niveau Requis :

- Sens du service public
- Sens du travail en équipe et bon relationnel
- Compétences techniques dans les domaines TP et routier
- Compétences spécifiques en maçonnerie souhaitées

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
Renvoi Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Collectivité Appliquer les consignes et réglementations relatives à la signalisation, l'hygiène et sécurité, la prévention des risques d'accidents. Unité de travail : Les Antennes et Centres Techniques Règlement Équipements de Protection Individuel (EPI): Oui ☒ Non ☐	Organisation du temps de travail : Référence aux différents règlements en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules : conduite en sécurité des engins de VH et autres véhicules
Relations fonctionnelles :	
En Externe	En interne
▸ Usagers de la route	▸ Antenne technique